



VEDETTE  
OU  
GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 19 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*La Haye, le 4 mai.* — L'envoyé extraordinaire de la cour de Stockholm, auprès des états généraux, leur a notifié le 27 du mois dernier, que l'intention du roi de Suède étoit d'observer dans la guerre actuelle, la plus stricte neutralité, et que rien ne pourroit lui faire changer sa résolution inaltérable.

FRANCE.

*Nouvelles de Saint-Domingue, le 10 Avril.*

L'animosité des blancs du quartier de Jérémie contre les citoyens de couleur, vient de plonger cette belle colonie dans de nouveaux désastres. Ces colons orgueilleux et sanguinaires ont armé leurs nègres eux-mêmes, et déjà l'incendie a consumé le cul de sac, cette riche plaine qui avoit échappé aux derniers ravages. Ces malheurs sont d'autant plus cruels, que la colonie étoit à la veille de devoir aux soins des commissaires civils, les douceurs et la prospérité de la paix.

La ville de Saint-Marc, peuplée de patriotes, est paisible et tranquille ; mais la crainte de l'avenir flétrit tous les cœurs.

*D'Annecy, le 13 mai.* — Deux mille rebelles

ont osé se montrer du côté de Thonnes ; mais ils ont été chargés et dissipés. Nos troupes se sont comportées d'une manière au-dessus de toute éloges : 40 des rebelles ont été tués, autant ont été faits prisonniers : ils vont être livrés au glaive de la loi. Le procureur de la commune de Thonnes étoit du nombre. Il vient de subir la peine de mort.

*De Landau le 12 Mai.* — Nous venons de voir arriver les trois commissaires de la convention, les citoyens Ruamps, Montaut et Sobrany. L'accueil qu'on leur a fait ici, n'a pas été accompagné de ces cris d'allégresse, dont tous leurs collègues prédécesseurs étoient régalez au premier aspect. On en attribue la cause au chagrin qu'a le soldat de se voir bientôt privé d'un général, qui a toute son estime, toute sa confiance. Ils ne peuvent pas croire que ses intentions soient mauvaises ; car il sait bien que, s'il s'avisait de vouloir trahir la patrie, il trouveroit des citoyens dans l'armée du Rhin, qui profiteroient de la leçon que Dumourier a donnée à celle de la Belgique ; et ils pensent que Custine est allé trop en avant pour vouloir rétrograder. D'ailleurs l'exemple de Dumourier doit suffire pour retenir tous ceux qui auroient envie de l'imiter.

On vient de prendre un espion dont les papiers trouvés sur lui, révéleront peut-être des choses intéressantes. On espère qu'il ne s'en tirera pas aussi facilement que plusieurs autres pris avant lui. Nous devrions imiter, en cela, les ennemis qui, sur le moindre soupçon, expédient ces sortes de gens pour l'autre monde.

*De Perpignan, le 6 Mai.* — On assure que la malheureuse ville de Fontarabie a été réduite en cendres par l'armée française qui y a jetté plus de quate mille boulets. Cette nouvelle mérité confirmation.

Un courrier extraordinaire est arrivé hier avec la destitution de M. de Servan, général en chef de l'armée des Pyrénées. M. D'fers, qui commandoit à Bréda sous le général Dumourier, est nommé général de l'armée des Pyrénées orientales. C'est M. Dubouquet qui doit commander à Bayonne. On nous écrit de cette dernière ville, que le général Duvergé en est parti le 26 pour se rendre à Paris. Il est escorté de brigade en brigade par la gendarmerie nationale. On le conduit au tribunal révolutionnaire, qui doit le juger.

*De Marseille, le 9 mai.* — Lundi dernier, notre tribunal a interrogé madame de Bourbon et M. de Conti. Il ne résulte de leur interrogatoire rien qui puisse faire présumer qu'ils aient trempé dans aucun complot. Le lendemain, le même tribunal a entendu M. d'Orléans et son troisième fils. Ce dernier interrogatoire a eu lieu sur les deux heures après-midi. On a fait au premier une très-longue série de questions sur sa conduite depuis la révolution, sur ses liaisons, ses principes, et les diverses circonstances qui pourroient présumer qu'il eut visé à la royauté ou à la dictature, soit dans l'origine de la révolution, de concert avec Mirabeau, soit dans ces derniers jours, à l'aide du général Dumourier. Le prisonnier nia tout, et ne parut pas effrayé des suites de la procédure.

Le jeune Beaujolois a été ensuite interrogé. On lui a demandé s'il étoit patriote; et il a répondu : *oui, citoyens.* On lui a aussi demandé s'il préféreroit la qualité de prince à celle de citoyen; il a dit donner la préférence à cette dernière. Toutes les réponses de cet enfant, dont l'aimable physionomie a intéressé tout l'auditoire, ont été d'après les mêmes principes, et prononcées d'une manière claire et sans contrainte.

*Paris.* — La révolution ne seroit pas com-  
plette si l'aimable moitié du genre humain ne participoit pas à la presser en avant. C'est à elles qu'on veut confier dorénavant le soin de la faire aller. Celles qui fréquentent le plus les tribunes des Jacobins, de la commune et de convention, se sont réunies et font des arrêtés. On sait jusqu'où se porte le zèle des femmes en général; et quand leur tête est exaltée, il est difficile de deviner quand elles s'arrêteront. Elles ont déjà donné le fouet jusqu'au sang à l'aimable Théroigne dans la cour du manège, sous le prétexte qu'elle est Rollandiste. Marat passe, Marat la protège; les fouetteuses, par respect pour lui, abandonnèrent la fustigée.

N'est-il pas étrange, dit *l'observateur de l'Europe*, de voir une troupe de femmes faire la police aux avenues de la convention, demander impérieusement aux citoyens qui se présentent : *où sont vos cartes?* et quand ceux-ci la leur présentent, elles leur arrachent, en disant : *vous n'entrez pas, il ne doit pas y avoir ici de distinction.* Hier un canonier arrivé depuis deux jours à Paris, s'étant présenté avec sa carte, ces femmes tombèrent sur lui comme des furies, parce qu'elles avoient pris pour une fleur-de-lys une petite étoile qui se trouvoit au milieu des boutons de son habit; elles les lui arrachèrent tous, mirent son habit en lambeaux, l'assommèrent de coups, et finirent par le traîner au corps de garde, où l'erreur reconnue, on se contenta de le plaindre.

Avant hier, un député qui avoit donné des cartes d'entrée à quelques citoyens de son département, les accompagna lui-même, se flattant que sa présence les garantiroit d'une pareille scène; ces femmes s'opposèrent à leur passage. Il voulut leur parler raison : une d'elles lui répondit en lui montrant un poignard, et aussi-tôt les autres firent brûler un arme, en s'écriant : *voici la résistance à l'oppression.*

Au reste voici le premier arrêté de ces nouvelles Jeannes :

*Les républicaines révolutionnaires séant aux jacobins : Considérant que, pendant que leurs maris, leurs pères, leurs enfans vont se battre ou dans la Vendée ou aux frontières; il importe... ont arrêté de se transporter dans les différentes sections pour y lire et y faire adopter un bill des Milleis de l'ordre. Les principales di-*

positions de ce *bill* portent, 1°. que les citoyennes sans-culottes seroient en état de réquisition depuis l'âge de 18 jusqu'à 50 ans. 2°. Qu'elles s'armeroient pour être prêtes à combattre, des *pieds*, de l'*ongle*, et du *bec*, les hommes d'État connus sous la dénomination de Rolandistes, Girondins, etc. — 3°. Qu'elles arboreront une cocarde nationale de reconnaissance. A la section de la fontaine de Grenelle, le président a appliqué un baiser sur la bouche de l'oratrice; il a fait l'éloge du civisme de ces nouvelles héroïnes, et il n'a pas douté que toutes les sans-culottes de la section n'imitassent un si bel exemple. Jusqu'alors les exploits de ces *Achilles* se sont borné à insulter les membres de la convention et à déchirer les cartes des places réservées aux députations des départemens.

§ *Observation de Dulaure, député de la Convention nationale.*

« Chaque fois que l'on discute à la convention sur la constitution, on s'aperçoit que les partisans du système de la dissolution de l'assemblée mettent en jeu toutes leurs machines anarchiques et contre-révolutionnaires. Le jour qu'on a discuté sur les premières bases de la constitution, on a entendu aux Jacobins des orateurs prêcher l'extermination d'une partie de la convention; on a vu les murs de Paris souillés par une affiche qui exprimoit le même vœu, et excitait le peuple à cet attentat. On assure de plus que dans la section de la Halle au Bled et des Sans-Culottes, les mêmes motions ont été faites. J'ai vu et entendu, à la porte du vestibule du Palais-national, un orateur juché sur quelques pierres, exciter le peuple à aller massacrer une partie de la Convention. J'ai vu et entendu le même jour, au haut de l'escalier qui mène aux amphithéâtres du public, un particulier que je connois pour un être très-immoral, très-suspect, prêcher le massacre d'une partie de la Convention devant le peuple qui arrivoit en foule, et qui s'arrêtoit pour l'entendre. Il étoit appuyé par quelques femmes qui répétoient: *Nous sommes trop bons de ne pas exterminer ou chasser ces b..... là qui nous trahissent* ».

§ La Samaritaine adossée au Pont-Neuf, est un vieux monument que nos ancêtres pou-

voient admirer, et qui n'offre plus pour nous qu'un objet de dépense. On dit que le ministre de l'intérieur va le faire démolir. Si l'on consulte l'abbé Chasles pour cette opération, il n'invitera pas le ministre à recourir aux talens de M. Calon; car telle est, suivant l'ex-chanoine de Tours, la gaucherie avec laquelle le député muet a construit la nouvelle salle de la convention, qu'elle *tuera la montagne, tuera la république, tuera la constitution.*

§ On ne sait encore si le général Santerre se déterminera enfin à aller faire la guerre sur les bords de la Loire. En cas d'événement, les Jacobins lui désignent déjà pour successeur M. Boulanger. On a demandé dans la dernière séance de cette société ce que c'étoit que ce M. Boulanger. M. Desieux nous a rassuré sur son patriotisme, en nous observant qu'il est un homme du 14 Juillet, un citoyen de la section de la Halle-aux-Bleds. (il a été nommé ce soir).

Conseil-général de la commune, du 16 mai.

§ Une députation de la section du Contrat Social annonce que les patriotes de cette section se sont réunis aux républicains de la section de Bon-conseil, et qu'ils ont fait rentrer dans le néant les *messieurs* à culottes étroites; dans deux heures on a tout cassé.

Un commissaire de police et un secrétaire greffier, nouvellement nommés, se présentent pour prêter leur serment. Nous fraternisons, dit l'orateur, avec 5 à 6 sections; bientôt nous fraterniserons avec toutes, et par-tout où il y aura à casser nous casserons.

Boucher-René et le procureur de la commune entendus, le conseil ajourne à demain la prestation du serment, pour donner au parquet le tems d'examiner les pièces relatives à cette nomination.

§ Chaumette rend compte de la conférence qui a eu lieu ce matin à l'Evêché, en vertu d'un précédent arrêté; il annonce que le département ne s'y est pas trouvé, excepté Dufourny, l'un de ses membres; & que l'on s'est ajourné à dimanche prochain, pour y prendre une détermination sur l'emprunt forcé; il soumet ensuite au conseil, un projet d'arrêté qui a été rédigé à l'évêché; il est adopté dans les termes suivans.

Les sections sont invitées ; 1<sup>o</sup> de nommer chacune 3 de leurs membres , à l'effet de se trouver à l'assemblée générale indiquée à l'évêché ; 2<sup>o</sup>. ces trois citoyens seront choisis , l'un par l'assemblée générale de chaque section et dans son sein ; l'autre par le comité révolutionnaire et le troisième par le comité civil , et pris parmi les membres de ces comités ; cette assemblée est convoquée à l'effet de discuter sur les moyens les plus prompts , les plus sûrs , et les plus uniformes à prendre pour la levée de l'emprunt forcé ; sur le lieu du dépôt des sommes qui en proviendront , à l'effet de convenir par qui et comment elles seront administrées et régies ; enfin sur les mesures à prendre pour que cet emprunt ne porte que sur les riches , et les moyens de ménager le plus possible , la classe simplement aisée , qui a fait des sacrifices pour la révolution.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

( Présidence du citoyen ISNARD . )

*Suite de la séance du Vendredi , 17 Mai.*

Le tumulte a duré jusqu'à près de six heures du soir ; et vraisemblablement il se fut prolongé , si le président n'avoit donné lecture que le juge de paix le Roux venoit d'être mis en liberté par la Commune.

*Séance du Samedi 18 Mai.*

A l'ouverture de la séance le président fait lecture d'une lettre de Miasinski condamné hier à mort par le tribunal révolutionnaire , qui écrit qu'avant de mourir , il a des choses très importantes à communiquer pour le succès des armes de la république , il demande un sursis de 3 jours. On décrète que deux commissaires de l'assemblée se transporteront auprès du coupable avec l'accusateur public et communiqueront les déclarations du condamné , pour statuer au sursis s'il y a lieu.

Le tribunal de Nantes a arrêté que vu le

grand nombre de citoyens partis pour la défense de la liberté , il ne rendroit aucun jugement par défaut. Le ministre de la justice demande la confirmation de cet arrêté. Renvoyé au comité de législation.

On lit une lettre de la citoyenne d'Orléans qui réclame sa liberté , sa santé la lui rendant nécessaire. Renvoyé au comité.

Une lettre des corps administratifs de Rochefort fait part qu'ils ont arrêté plusieurs officiers de Marine pour leur incivisme.

Les commissaires écrivent de Loudun que cette ville croyant que les rebelles alloient y entrer , ont pris la cocarde blanche ; forcé les portes des prisons , mis en liberté les aristocrates ; ils s'y sont transporté , ont fait brûler les cocardes et le drapeau blanc , et arrêter les prévenus.

Les commissaires envoyés près de Miasinski rapportent qu'ils l'ont trouvé troublé de son jugement de mort , que cependant il a fait des déclarations importantes sur lesquelles il est important de garder encore le secret. On surseoit à l'exécution du jugement jusqu'au rapport du comité.

Deux fois la convention a été interrompue par le bruit qu'on faisoit à l'extérieur. Isnard président , annonce qu'on lui a dit ce matin qu'il existoit un complot de Pitt pour arrêter la convention , que les femmes qui assiégeoient journellement les portes de la salle et les tribunes étoient enrégimentées , et que dans le moment où les Anglais préparoient une descente , et Cobourg une attaque de nos frontières , on veut faire égorgé les membres de la représentation nationale. On renvoie cette déclaration au comité de sûreté , et l'on adopte un projet des commissaires inspecteurs de la salle.

On a repris la discussion sur la division territoriale.

Un membre annonce que Marat lui a dit ce matin dans les couloirs : Tu es un homme d'état , toi , mais dans peu le peuple fera justice de toi comme des autres.